



**DECISION DU MAIRE N° DCS\_005\_02\_25**  
portant attribution du contrat de maintenance des  
réseaux d'arrosage automatique du stade de football  
du complexe sportif Colette BESSON - 2025

Mairie d'Issou  
Canton de Limay  
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

**LE MAIRE**

**Vu** les articles L. 2122-21, L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire,

**Vu** les articles réglementaires R2124-1 et R2323-4 du Code de la commande publique relatifs aux marchés d'une valeur estimée inférieure aux seuils européens et n'excédant pas 40 000 € HT pouvant être passés selon une procédure "allégée" simple et efficace dans le sens qu'elles sont dispensées de mesures formelles de publicité et de mise en concurrence,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°D\_016\_05\_2020 en date du 23 mai 2020, révisée par les délibérations n°D\_003\_02\_24 du 26 février 2024 et D\_023\_06\_24 du 26 juin 2024 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Considérant** l'offre de maintenance présentée par la société GESBERT ARROSAGE pour l'année 2024 dans le cadre de la maintenance des réseaux d'arrosage automatique du terrain municipal de football du Complexe sportif Colette BESSON,

**Considérant** que l'offre de la société GESBERT ARROSAGE est conforme au cahier des charges d'entretien des réseaux d'arrosage automatique du terrain municipal de foot,

**DECIDE**

**Article Premier : d'ATTRIBUER** la maintenance des réseaux d'arrosage automatique du terrain municipal de football du Complexe sportif Colette BESSON pour l'année 2025 à l'entreprise GESBERT ARROSAGE sis ZA la Tuilerie 4 chemin des Cordeliers, MANTES LA VILLE (78711), pour un montant de 1538,00 € HT par an soit 1845,60 € TTC.

**Article 2 :** La dépense correspondante est inscrite au BP 2025 - Article 61521.

Le Maire,



Lionel GIRAUD